

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU du 23 MARS 2018

(valant procès-verbal)

Étaient présents :

Pierre TOIRE, Patrick VIAUD, Philippe MOURGUES, Arnaud DARDON, Guillaume VERNEYRE, Nicolas LACROIX, Jean-François RISPAL, Bruno BOUTET, Jean-

Marie PEETERS, Sabrina DURVILLE

Sous la présidence de M. Jean-Pierre FEL, Maire.

Représentés, absents et excusés : NEANT

A été élu secrétaire de séance : Patrick VIAUD

Sommaire

1.	Approbation du compte-rendu du 2 mars 2018 (DE_2018_12)
2.	Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de ses délégations
3.	Présentation et vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2017 et affectations des résultats de fonctionnement
(DE_	2018_13 à DE_2018_23)
4.	Vote des taux des contributions directes 2018
5.	Présentation et vote des budgets primitifs 2018 (DE_2018_24 à DE_2018_27)
6.	Eclairage public suite aménagement et renforcement BT à la Roucolle - Aff 81 236 111 EP (DE_2018_28)
7.	Enfouissement du réseau téléphonique à la Roucolle - Aff 81 236 111 TA (DE_2018_29)
8.	Eclairage public suite aménagement BT à Lagoutte La Tour - Aff 81 236 147 EP (DE_2018_30)
9.	Enfouissement réseau téléphonique à Lagoutte La Tour - Aff 81 236 147 TA (DE 2018_31)
10.	Renouvellement des lampes à vapeur de mercure Tranche 5 - Aff 81 236 135 EP5 (DE 2018_32)1
Oug	tions at informations diverses

Ouverture de la séance à 20H00

Le quorum étant atteint (11 présents soit 11 votants) Monsieur le Maire propose de poursuivre l'ordre du jour.

Accueil de M. ANTHONY Xavier, Trésorier de Vic-sur-Cère.

Approbation du compte-rendu du 2 mars 2018 (DE_2018_12)

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 2 mars 2018 dont chaque conseiller a été destinataire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

• D'APPROUVER le compte-rendu du 2 mars 2018.

2. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de ses délégations

Monsieur le Maire rappelle que par délibération principale du 29 avril 2014 et mise à jour du 12 octobre 2015 et, conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a délégué certaines de ses attributions au Maire.

Selon ces mêmes articles, la Loi impose de donner communication des décisions prises par M. le Maire depuis la précédente séance sans donner lieu toutefois ni à avis du Conseil, ni à vote de ce dernier :

Vente de notre ancienne tondeuse autoportée de gré à gré : 2500 €

3. Présentation et vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2017 et affectations des résultats de fonctionnement (DE_2018_13 à DE_2018_23)

Présentation par M. le Trésorier de Vic-sur-Cère, M. Xavier ANTHONY. Ces documents retracent l'exécution des dépenses et recettes de 2017.

Comptes de gestion 2017

M. le Trésorier passe à la présentation des comptes de gestion et affirme la stricte concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs de la commune.

Comptes administratifs 2017



COMMUNE

Compte Administratif 2017

	Investissement	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	62 055,26 €	
Opérations de l'exercice	263 485,99 €	320 272,45 €
TOTAL	325 541,25 €	320 272,45 €
Résultat de clôture	5 268,80 €	
Restes à réaliser	93 197,50 €	95 899,00 €
TOTAL CUMULE	98 466,30 €	95 899,00 €
RESULTAT DEFINITIF	2 567,30 €	

Fonctionnement		
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	
	15 124,37 €	
535 802,15 €	652 641,77 €	
535 802,15 €	667 766,14 €	
	131 963,99 €	
	131 963,99 €	
	131 963,99 €	

Ensemble		
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	
62 055,26 €	15 124,37 €	
799 288,14€	972 914,22 €	
861 343,40 €	988 038,59 €	
	126 695,19 €	
93 197,50€	95 899,00 €	
93 197,50€	222 594,19 €	
	129 396,69 €	

Excédent de 131 963,99 € affecté comme ceci :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en 2018 : **2 567,30 €**(compte 1068)

Excédent reporté en recettes de fonctionnement en 2018 : **129 396,69 €**(Report à nouveau ligne 002)



EAU

Compte Administratif 2017

	Investissement	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		32 839,94 €
Opérations de l'exercice	3 172,52 €	12 008,00 €
TOTAL	3 172,52 €	44 847,94 €
Résultat de clôture	Г	→ 41 675,42 €
Restes à réaliser		350,00€
TOTAL CUMULE	0,00€	42 025,42 €
RESULTAT DEFINITIF		42 025,42 €
	0,00€	•

Fonctionnement		
Dépenses ou déficit		Recettes ou excédent
79 652,09 €		82 826,48 €
79 652,09	79 652,09 €	
		→ 10 820,35 €
		10 820,35 €
		10 820,35 €

Ensemble		
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	
	40 485,90 €	
82 824,61 €	94 834,48 €	
82 824,61 €	135 320,38 €	
	52 495,77 €	
0,00€	350,00€	
0,00€	52 845,77 €	
	52 845,77 €	

Excédent reporté en recette d'investissement en 2018 (compte 001)

Excédent reporté en recette de fonctionnement en 2018 (compte 002)



ASSAINISSEMENT

Compte Administratif 2017

	Investissement	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		10 719,41 €
Opérations de l'exercice	27 577,46 €	27 390,00 €
TOTAL	27 577,46 €	38 109,41 €
Résultat de clôture		→ 10 531,95 €
Restes à réaliser		780,00€
TOTAL CUMULE		11 311,95 €
RESULTAT DEFINITIF		11 311,95 €

Fonctionnement		
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	
	6 604,01 €	
60 018,81 €	51 378,44 €	
60 018,81 €	57 982,45 €	
2 036,36 €	←	
2 036,36 €	0,00€	
2 036,36 €		

Ensemble		
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	
	17 323,42 €	
87 596,27 €	78 768,44 €	
87 596,27 €	96 091,86 €	
	8 495,59 €	
0,00€	780,00 €	
	9 275,59 €	
	9 275,59 €	

Excédent reporté en recettes d'investissement en 2018 (compte 001)

Déficit reporté en dépenses de fonctionnement en 2018 (compte 002)



LOTISSEMENT "Les Cazeaux"

Compte Administratif 2017

	Investissement	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	56 150,15 €	
Opérations de l'exercice	85,00€	
TOTAL	56 235,15 €	0,00€
Résultat de clôture	56 235,15 €	
Restes à réaliser		
TOTAL CUMULE	56 235,15 €	
RESULTAT DEFINITIF	56 235,15 €	

Fonctionnement	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
85,00€	85,00€
85,00 €	85,00€
0,00€	0,00€

Ensemble						
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent					
56 150,15 €						
170,00€	85,00€					
56 320,15 €	85,00€					
56 235,15 €						
56 235,15 €						
56 235,15 €						

Vote des comptes de gestion 2017

Les comptes de gestion 2017 de la commune et des budgets annexes de l'eau, assainissement et du lotissement « Les Cazeaux » sont adoptés à l'unanimité.

Vote des comptes administratifs 2017

Comme le prévoit la réglementation, M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote des comptes administratifs.

Pierre TOIRE, 1^{er} adjoint prend la présidence. Pas de question, l'assemblée passe aux votes :

Les comptes administratifs 2017 de la commune et des budgets annexes de l'eau, assainissement et du lotissement « Les Cazeaux » sont adoptés à l'unanimité.

M. le Maire revient dans la salle du Conseil et Pierre TOIRE l'informe des votes.

Affectation des résultats 2017

> COMMUNE:

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif communal fait apparaître un : excédent de 131 963,99 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 : 2 567.30 €
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur lg 002) : 129 396,69 €

Adopté à l'unanimité.

Budget annexe de l'EAU :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : excédent de 10 820.35 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

o Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) : 10 820,35 €

Adopté à l'unanimité.

> Budget annexe de l'ASSAINISSEMENT :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : déficit de -2 036,36 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

o Déficit résiduel à reporter : -2 036,36 €

Adopté à l'unanimité.

4. Vote des taux des contributions directes 2018

N'ayant pas reçu l'état 1259 des services fiscaux, nous devrons voter les taux des contributions directes au prochain Conseil Municipal.

5. Présentation et vote des budgets primitifs 2018 (DE 2018 24 à DE 2018 27)

Commune

FONCTIONNEMENT

	FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES				
011	Charges de gestion générale	224 040,00 €		002	Excédent fonction. reporté	129 396,69 €		
012	Charges de personnel	240 000,00 €		70	Ventes, prestations de services	46 984,00 €		
023	Virement à l'investissement	152 717,15 €		73	Impôts et taxes	259 900,00 €		
65	Autres charges gestion courante	63 982,00 €		74	Dotations	271 040,00 €		
66	Charges financières	19 432,81 €		75	Autres produits gestion courante	44 820,00 €		
022	Dépenses imprévues	38 195,07 €		76	Produits financiers	20,00€		

67	Charges exceptionnelles	13 856,71 €
042	Section à section	4 693,66 €
014	Atténuation de produit	8 100,00 €
	TOTAL	765 017,40 €

77	Produits exceptionnels	12 856,71 €
	TOTAL	765 017,40 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS							
FNACA	100€	Comice agricole	180 €				
ACCA	150 €	UNSS Vic-sur-Cère	100 €				
AAPPMA - Société de pêche	100 €	One Two Tripoux	2 700 €				
Amicale laïque	460 €	Donneurs de sang	100 €				
Comité des fêtes	600€	ADAPEI	100 €				
Club du Puy des Roses	150 €	ADMR	200 €				
Amicale des sapeurs pompiers	420€	Les Tréteaux de Thiézac	150 €				
Ass jeunes sapeurs pompiers	150 €	Football Club Haut de Cère	500 €				
Coopérative scolaire	1 500 €	IEO (Institut d'Etudes Occitanes)	100 €				
Thiézac Energy Club	200 €	La Noctambule Thiézacoise	800 €				
Secours catholique	100 €	Secours populaire	100 €				
CUMA Haut de Cère	500€	ACAMPAR	150 €				
Ass Nanga Boussoum en Carladès	100 €						

TOTAL: 9 710 €

INVESTISSEMENT

		DEI	PENSES			RECETTES		
Opérations	Articles		Restes à réaliser	Propositions Nouvelles	Articles		Restes à réaliser	Propositions Nouvelles
	1641	Remboursement du capital des emprunts		71 319,81 €	10222	FCTVA 2018 (dép. 2017)	20 264,00 €	30 000,00 €
	001	Résultat reporté (résultat de clôture en invest. N-1)		5 268,80 €	001	Résultat reporté (résultat de clôture en invest. N-1)		
	020	Dépenses imprévues			10226	Taxe d'aménagement		5 500,00 €
Opérations financières					021	Virement du fonctionn.		152 717,15 €
(00)					024	Vente tondeuse		2 500,00 €
					1068	Affectation du résultat de fonctionnement		2 567,30 €
	1068 1068	Transfert à la com com Transfert à la com com		42 038,42 € 9 846,10 €	1068 1068	Intégration résultat Eau Intégration résultat Ass		42 038,42 € 9 846,10 €
	165	Caution		1 000,00 €	165	Caution		1 000,00 €
		TOTAL :	0,00€	129 473,13 €		TOTAL :	20 264,00 €	246 168,97 €
	2041582	Eclairage Public		31 400.00 €	1641	Emprunt		
	2135	Chaudière La Sapinière		3 600,00 €	1041	Emplant		
Opérations non	2158 2158 2158 2158	Tondeuse Gravilloneuse Perceuse Tronconneuse		15 420,00 € 5 640,00 €				
individualisées (000)	2183	Ordinateur services techniques		400,00€				
	2184	Mobilier		4 000,00 €				
	2316	Restauration cadastre napoléonien		2 657,00 €	1321	DRAC		1 700,00 €
		TOTAL :	0,00€	63 117,00 €		TOTAL :	0,00€	1 700,00 €

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2018

Opérations d'ordre						Amortissement Fds de concours SDEC		3 925,66 €
a orare					4818-040	Dommage ouvrages école		768,00€
		TOTAL :	0,00€	0,00€		TOTAL :	0,00€	4 693,66 €
Opérations patrimoniales	2315-041	Etude réseau drainage et trajectographie Diagnostic accessibilité des		13 380,00 €	2031-041	Frais d'études		16 860,60 €
(041)	2313-041	ERP TOTAL:	0,00€	3 480,60 € 16 860,60 €		TOTAL :	0,00€	16 860,60 €

Programmes de travaux

		DEI	DENICEC			DE	CETTES	
		DEI	PENSES Restes à	Dramasitiana		N.E.	Restes à	Duamanitiana
Opérations	Articles		réaliser	Propositions nouvelles	Articles		réaliser	Propositions nouvelles
Prog. 11 Accessibilité et PAVEP	2313	Accessibilité des ERP		5 000,00 €				
	2313	Gîte de Lafon		2 526,00 €	1328	Participation Association Gîte de Lafon		2 112,00 €
		TOTAL du programme :	0,00€	7 526,00 €		TOTAL du programme :	0,00€	2 112,00 €
Prog. 12 Plan de prévention des risques	2031	Etude du réseau de drainage et inclinomètres	10 800,00 €		1321	Fonds Barnier (50%)		6 450,00 €
	2315	Travaux tranche 1		169 200,00 €	1321 1641	Fonds Barnier (50%) Emprunt (TVA)		141 000,00 € 28 200,00 €
		TOTAL du programme :	10 800,00 €	169 200,00 €		TOTAL du programme :	0,00 €	175 650,00 €
Prog.17								
Batiments communaux	2315	Chenaux	3 250,00 €					
	2132 2315	Achat garage Bayard Travaux d'aménagement		57 100,00 € 29 000,00 €	1641 1341	Emprunt DETR 2018		70 380,00 € 15 720,00 €
	2313 2135	Couverture escalier école Alarme de l'église						
	-	TOTAL du programme :	3 250,00 €	86 100,00 €		TOTAL du programme :	0,00€	86 100,00 €
Prog.23								
Voirie	2315	Route de Niervèze Etude et MOE	70 000,00 €		1341 1323	DETR Fonds Cantal Solidaire	33 000,00 € 39 500,00 €	
	2152	Signalisation	1 167,50 €					
		TOTAL du programme :	71 167,50 €	0,00€		TOTAL du programme :	72 500,00 €	0,00 €
Prog. 13								
Wifi public	2315	Wifi public	5 000,00 €		1348 1323	Fonds départemental de péréquation postale Conseil départemental	800,00 € 2 335,00 €	
		TOTAL du programme :	5 000,00 €	0,00€		TOTAL du programme :	3 135,00 €	0,00€
			0 000,00 0	0,000			0 100,00 0	0,00
Prog. 28 Exploitation forestière	2315	Piste de Caylane	2 980,00 €	360 000,00 €	1327 1322 1641	FEADER Région Emprunt		149 178,00 € 87 612,00 € 60 000,00 €
		TOTAL du programme :	2 980,00 €	360 000,00 €		TOTAL du programme :	0,00 €	296 790,00 €
Prog. 14								
Gîte de Lafon	2313	Travaux d'extension Honoraires (MOE, contrôles, SPS)		317 460,00 € 38 731,00 €		Contrat de ruralité Région DETR 2018 Emprunt		50 000,00 € 59 365,00 € 88 500,00 € 157 826,00 €
		TOTAL du programme :	0,00€	356 191,00 €		TOTAL du programme :	0,00€	355 691,00 €
		·			-			
		TOTAL		1 188 467,73 €		TOTAL	95 899,00 €	1 185 766,23 €
		DEPENSES	1 281 (665,23 €		RECETTES	1 281	665,23 €

Budget annexe de l'eau

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
DEPENSES		RECETTES				
	Prévisions 2018		Prévisions 2018			
Amortissement des réseaux	0,00€	Reprise résultat CA 2017	10 820,35€			
Intérêts des prêts	0,00€	Produit eau	0,00€			
Reversement commune	8 350,00 €	Produit taxes	0,00€			
Charges générales	9 900,00 €	Produit travaux / compteurs	1 500,00 €			
Charges exceptionnelles	12 320,35 €	Redevance assainissement	0,00€			
Virement à l'investissement	0,00€	Produits divers	0,00 €			
Revers Redev Pollution	13 000,00 €	Reprise subv. d'invest.	0,00€			
Non-valeur	0,00€	Produits exceptionnels	31 250,00 €			
Dépenses imprévues	0,00 €	-	-			
TOTAL	43 570,35 €	TOTAL	43 570,35€			

	SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEP	ENSES		REC	ETTES				
Remboursement de prêts Reversement à la Commune	Restes à réaliser	Prévisions 2018 0,00 € 42 038.42 €	Reprise résultat CA 2017 Amortissement des réseaux	Restes à réaliser	Prévisions 2018 41 675,42 € 0,00 €			
Reprise subv. d'invest. Etude protection des captages		0,00€	Virement du fonctionnement FCTVA 2018 (dép. 2017)	350,00€	0,00 € 0,00 € 13,00 €			
Sécurisation des captages			Agence de l'eau (80%) Emprunt					
Achat Périm. Protec. Immédiat Honoraires Indemnisations Périm. Protec. Ra	approché		Agence de l'eau (80%)					
Travaux sur chateaux d'eau								
	TOTAL	42 038,42 €		TOTAL	42 038,42 €			

Budget annexe de l'assainissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		RECETTES			
	Prévisions 2018		Prévisions 2018		
Reprise résultat CA 2017	2 036,36 €	Reprise résultat CA 2017	0,00€		
Amortissement du réseau	0,00€	Produits redevance	0,00€		
Intérêts des prêts	1 088,03 €	Subvention commune	0,00€		
Charges générales	14 200,00 €	Divers (Agence de bassin)	0,00€		
Charges exceptionnelles	0,00€	Amortiss. subv. d'invest.	0,00€		
Virement à l'investissement	0,00€	Remboursement par ComCom	15 288,03 €		
Dépenses imprévues	0,00 €	Réintégration résultat au budget principal	2 036,36 €		
TOTAL	17 324,39 €	TOTAL	17 324,39 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECE			
	Restes à	Prévisions			Restes à	Prévisions	
	réaliser	2018			réaliser	2018	
Reprise résultat CA 2017		0,00€		Amortissement réseau		0,00€	
Remboursement prêts		1 471,85 €		Reprise résultat CA 2017		10 531,95 €	
Amortiss. Subv. d'invest.		0,00€		Virement du fonctionnement		0,00€	
Reversement résultat budget com		9 846,10 €		Emprunt		0,00€	
				FCTVA 2018 (dép. 2017)	780,00 €	6,00 €	
				Excédent fonct. Capitalisé		0,00€	
Opérations non individualisées				-			
2315-000 - Mise en conformité statio	n épuration						
	TOTAL	11 317,95 €			TOTAL	11 317,95 €	

Budget annexe du lotissement « Les Cazeaux »

SE	CTION	DE FONC	TIONNEMENT		
DEPENSES			RECETTES		
		Prévisions 2018			Prévisions 2018
Etudes et prestations de service		4 000,00€	Ventes de terrains aménagés		0,00€
Travaux de viabilisation		500,00€	Reliquat centimes de TVA		2,00€
Publicitiés, publications		0,00€			
Reliquat centimes de TVA		2,00€			
	C	pérations (d'ordre		
Sortie de stocks		2,00€	Constitution de stocks		4 502,00 €
	TOTAL	4 504,00 €	TO	OTAL	4 504,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT											
DEPENSES				RECETTES							
	Restes à réaliser	Prévisions 2018			Restes à réaliser	Prévisions 2018					
Déficit antérieur reporté		56 235,15€		Emprunt au 1641		60 735,15 €					
Opérations d'ordre											
Opération d'ordre de section à section		4 502,00 €		Opération d'ordre de section à section		2,00€					
	TOTAL	60 737,15€			TOTAL	60 737,15€					

Les budgets primitifs 2018 de la commune et des budgets annexes de l'eau, l'assainissement et du lotissement « Les Cazeaux » sont adoptés à l'unanimité.

6. Eclairage public suite aménagement et renforcement BT à la Roucolle - Aff 81 236 111 EP (DE_2018_28)

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à 11 199,04 € H.T.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant H.T. de l'opération soit :

- 1er versement de 2 799,76 € à la commande des travaux.
- 2ème versement appelé au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune en application des règles du Syndicat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, la somme nécessaire à la réalisation des travaux.

7. Enfouissement du réseau téléphonique à la Roucolle - Aff 81 236 111 TA (DE_2018_29)

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à 9 232.03 € H.T.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 24 mars 2016 avec effet au 1er novembre 2015, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 60% du montant H.T. de l'opération soit :

• 1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune en application des règles du Syndicat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours.
- d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, la somme nécessaire à la réalisation des travaux.

8. Eclairage public suite aménagement BT à Lagoutte La Tour - Aff 81 236 147 EP (DE_2018_30)

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à 20 544,45 € H.T.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant H.T. de l'opération soit :

- 1er versement de 5 136,12 € à la commande des travaux,
- 2ème versement appelé au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune en application des règles du Syndicat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, la somme nécessaire à la réalisation des travaux.

9. Enfouissement réseau téléphonique à Lagoutte La Tour - Aff 81 236 147 TA (DE_2018_31)

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à 20 534,85 € H.T.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 24 mars 2016 avec effet au 1er novembre 2015, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 60% du montant H.T. de l'opération soit :

- 1 versement de 6 160, 46 € à la commande des travaux,
- 2ème versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune en application des règles du Syndicat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, la somme nécessaire à la réalisation des travaux.

10. Renouvellement des lampes à vapeur de mercure Tranche 5 - Aff 81 236 135 EP5 (DE_2018_32)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 11 673,92 € HT.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un **fonds de concours de 50% du montant HT** de l'opération, soit :

- 1 versement de 2 918,48 € à la commande des travaux,
- 2ème versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- AUTORISE Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- DECIDE d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Les pièces annexes aux dossiers présentés lors de cette réunion sont disponibles en mairie.

Questions et informations diverses

Informations

• **Problèmes avec Orange**: merci de bien vouloir signaler à la mairie tout problème avec Orange afin de faire remonter tout cela à la Sénatrice Josiane Costes qui souhaite compiler l'ensemble des problèmes au niveau du département.

- Fermeture de l'aire du Pas de Cère du 26/03/18 à 11h00 jusqu'au 27/03/18 à 18h00 pour le tournage de l'émission de France Télévision « Dimanche en politique » au sujet de la limitation à 80 km/h. Pour le Maire la vitesse devrait être adaptée à chaque route suivant l'état, le dénivelé, etc...
- Bilan annuel du camping : conformément au règlement de la DSP. Pour rappel celui-ci prévoit qu'audelà de 50.000 € de chiffre d'affaire annuel, le délégataire doit verser 5% du chiffre d'affaire supérieur à ces 50.000 €. Pour 2017, il sera très légèrement en-dessous de cette somme en ayant commencé en avril et sans communication préalable. Cela présage de bonnes choses pour 2018. Projets 2018 : installation de 3 nouveaux chalets et autres habitats insolites. Beaucoup d'animations seront prévues également. Nous sommes très satisfaits de cette collaboration et de la qualité de la gestion !
- Devis pour le contrôle des bornes incendie commande groupée gérée par la Communauté de Communes. Plusieurs sociétés consultées. Celle retenue propose 39,50 € HT par borne. Nous avons 33 bornes soit 1 303,50 € HT. Ce n'est pas la moins chère mais elle fournit la meilleure prestation. Ces contrôles doivent être faits avant fin 2018.
- Contrôle de la qualité de l'air des écoles : une nouvelle obligation règlementaire nous impose ces contrôles. Coût 3547 € HT.
- Intervention de Philippe MOURGUES concernant la pré-enseigne sur la RN122 : la Fédération des Hôteliers s'est indigné dans la presse de la pré-enseigne existante sur la RN122 et personne n'est venu nous voir. Il souhaiterait que l'on fasse une intervention auprès des services de l'Etat pour étudier le cas de Thiézac. Avec le contournement de la RN122, sans pré-enseigne sur la RN 122, nos commerces sont invisibles des automobilistes.
- Intervention de Philippe MOURGUES concernant le contournement de Vic-sur-Cère et de Polminhac : nous devrions interpeller nos Parlementaires et peut-être notre Ministre pour voir si rien ne pourrait être fait pour les virages de Salilhes.
- Intervention de Patrick VIAUD concernant le concours des maisons fleuries : il est reconduit cette année. Nous essayons d'avoir le soutien de nos sponsors habituels.

Dates

- 24 mars : Assemblée Générale du Gîte de Lafon
- ▶ 06 avril : Concert à la salle des fêtes « Angry Daddy »
- ▶ 08 avril : Assemblée Générale de l'ACCA
- 14 avril : Concours de belote du comité des fêtes
- ▶ 21 avril : Assemblée Générale de Terre de Liens
- ▶ 22 avril : Thé dansant du Club du Puy des Roses
- ▶ 27 avril : Réunion publique de One Two Tripoux
- ▶ 12 mai : Concours de belote du comité des fêtes
- ▶ 19 & 20 mai : One Two Tripoux

Questions du public

• André LACROIX : un transformateur a été déposé à la cité du 19 mars. Il souhaite connaitre les futurs travaux. Dans la cité, tous les poteaux en basse tension et l'éclairage public restent en place. Seule la ligne 20.000 volts sera enterrée. La tranchée sera assez importante car il y a plusieurs réseaux. M. LACROIX déplore l'endroit choisit. Pierre TOIRE explique que les études d'Enedis ont déterminées le meilleur endroit d'implantation par rapport au réseau et aux travaux à effectuer. Il faudra voir dans le futur pour l'habiller et qu'il se fonde mieux dans le paysage.

Le secrétaire de séance, Patrick VIAUD.